



DIPLÔME DES MÉTIERS D'ART (DMA)

• ÉBÉNISTERIE

DÉFINITION

Traditionnellement, l'ébéniste est le professionnel qui construit des meubles puis les recouvre de bois de placage (précieux). Mais, de nos jours, l'ébéniste dispose également de matériaux autres que le bois ; métaux, produits verriers, matériaux de synthèse sont également associés à la fabrication des meubles. L'apprentissage du métier se fait à l'établi où l'on utilise les outils à main traditionnels mais aussi à l'atelier machines pour les opérations d'usinage.

L'ébéniste se consacre essentiellement à la fabrication d'éléments mobiliers de grande qualité et d'esthétique contemporaine (œuvres uniques ou de petites séries) ou de copies d'œuvres des XVII^e & XVIII^e siècles principalement. Il peut également se consacrer à la sauvegarde du patrimoine constitué par les collections des musées ou des particuliers.

Les emplois offerts sont variés. La restauration des œuvres anciennes se fait soit dans les ateliers artisanaux indépendants, soit dans les ateliers de musées et de grandes administrations (Mobilier National par exemple).

FORMATION

Formation en deux ans (niveau III) qui a pour but de former des professionnels réalisateurs-concepteurs.

CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent présenter leur candidature :

- Les élèves titulaires d'un Diplôme de Fin d'Études Secondaires des Métiers d'Art (D.F.E.S.M.A.) de la spécialité, d'un Brevet des Métiers d'Art (B.M.A.) ébénisterie ou d'un bac professionnel ébénisterie
- Les étudiants issus de la classe de Mise à Niveau Arts Appliqués, option Métiers d'Art.

Recrutement sur dossier scolaire, selon la procédure nationale Admission Post Bac (APB) accessible par internet sur www.admission-postbac.fr

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

1^{ère} phase : à l'issue de la procédure Admission Post Bac (APB), une commission examinera les candidatures.

2^{ème} phase : les candidats sont convoqués pour un entretien.

ÉTUDES :

33 heures hebdomadaires

Enseignement général (7h) : français, langue vivante, informatique, physique-chimie, économie et gestion

Enseignement artistique (10h) : expression plastique, arts techniques et civilisations, composition d'arts appliqués

Enseignement professionnel (16h) : atelier de création et de réalisation, technologie de spécialité (une co-animation est assurée par le professeur d'arts appliqués)

Stage en entreprise de 4 à 6 semaines en fin de 1^{ère} année.

Le DMA Art de l'Habitat est constitué de 8 Unités de Valeur.

Leur acquisition est répartie sur les deux années de formation : le passage en 2^{ème} année est subordonné à l'obtention des U.V. de 1^{ère} année.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les ébénistes peuvent exercer en tant qu'artisans-créeurs et se constituer une clientèle où intégrer des agences d'architecture intérieure voire dans des entreprises industrielles. Les meubles fabriqués sont destinés aussi bien à l'habitat individuel qu'à l'aménagement de locaux collectifs et professionnels.

POURSUITE D'ÉTUDES

À l'ESAA Boule avec le DSAA mention Produit, aux Arts Décoratifs (concours), à la FEMIS, INP.

L'ESAA Boule est un établissement public. Le régime est l'externat (pas d'hébergement possible) ou la demi-pension. Cette formation ouvre droit au régime de sécurité sociale des étudiants.